

Arras le 16 mars 2020

La préfecture du Pas-de-Calais adapte ses modalités d'accueil au public

Par mesure de sécurité sanitaire et pour respecter les consignes de limitation des rassemblements de personnes, **l'accueil du public y compris des ressortissants étrangers pour les titres de séjour et de voyage** est suspendu à la préfecture et dans les sous-préfectures de Béthune, Boulogne-sur-Mer, Calais, Lens, Montreuil-sur-Mer et St-Omer, à compter de ce lundi 16 mars.

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur les démarches administratives sur le site <http://www.pas-de-calais.gouv.fr/> rubrique « mes démarches administratives ».

Pour toute question, il est possible d'adresser votre demande sur les adresses mail suivantes :

- pour la préfecture : pref-etrangers@pas-de-calais.gouv.fr
- pour la sous-préfecture de Béthune : sp-bethune@pas-de-calais.gouv.fr
- pour la sous-préfecture de Boulogne : sp-boulogne-sur-mer@pas-de-calais.gouv.fr
- pour la sous-préfecture de Calais : sp-calais@pas-de-calais.gouv.fr
- pour la sous-préfecture de Lens : sp-lens@pas-de-calais.gouv.fr
- pour la sous-préfecture de Montreuil-sur-Mer : sp-montreuil@pas-de-calais.gouv.fr
- pour la sous-préfecture de Saint-Omer : sp-saintomer@pas-de-calais.gouv.fr

Toutes les réponses aux questions que vous vous posez sur le Coronavirus COVID-19 sont sur le site : <http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Un numéro vert national est également accessible 24h/24 au 0800 13 0000 (appel gratuit)